

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 68/2016-2021

Passerelle rue du Jura, réfection de la pile, réfection et étanchéité du tablier

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères
Messieurs le Conseillers

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 65/2016-2021 s'est réunie le lundi 25 mai 2020 à la salle de spectacles de Chisaz.

Elle était composée de :

Mesdames	Catherine Wicht	CDC
	Rosa Lombardi Lambelet	ROLC
	Snezana Olela	PS
	Céline Jonneret	PS
Messieurs	Claue Dusserre	CDC
	Michel Blondel	CDC
	Jacques-Edouard Germond	ROLC (Président rapporteur)

Nous remercions Madame Nathalie Jatton, municipale et Monsieur Francis Toledano pour leur présence, leurs explications détaillées ainsi que pour les réponses aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

Préambule

La passerelle rue du Jura, dite Passerelle « Jura » permet de relier l'extrémité de la route de Marcolet à la route de Bussigny sans avoir à traverser les quatre voies de la rue du Jura.

L'état préoccupant de cette passerelle en 2018 incita la Municipalité à demander l'inspection de l'ouvrage à un bureau d'étude. Son rapport fit ressortir des défauts majeurs demandant une intervention urgente, qui a été réalisée par l'intermédiaire d'un compte d'attente. D'autres défauts ont été relevés dans le rapport de 2018 demandant une intervention à court terme, qui sont devenu urgent aujourd'hui.

Ces travaux font l'objet du présent préavis, ils seront complétés par un nettoyage complet de la passerelle.

Questions

Il paraît évident que les réfections à faire sur la Passerelle « Jura » sont indispensables, si on désire la conserver pour la mobilité douce.

Les montants demandés dans ce préavis ont été évalués avec les soumissions pas encore rentrées.

Les coûts élevés pour l'installation du chantier comprennent le montage d'un échafaudage et les frais d'une nacelle.

La hauteur de 1 mètre du muret est conforme aux règles en vigueur et il n'y aura pas de barrière par dessus, il n'y a pas de vandalisme au niveau de cette passerelle.

Remplacer la passerelle par un nouvel ouvrage nécessiterait un investissement dix fois supérieur.

Un contrôle tous les 5 ans de l'ouvrage est une norme SIA.

L'enduit appliqué après le nettoyage au kärcher, qui bien que bouchant les pores du béton ouverts par le nettoyage, n'est pas suffisant pour protéger l'ouvrage contre les tags.

Les travaux sont prévus de débuter au mois de septembre pour profiter d'un temps encore clément, nécessaire pour que les bétons de « rhabillage » acquièrent la solidité requise. Ces bétons étant très particuliers, il est envisagé de faire en parallèle la passerelle « Jura » et le pont « Migros ».

Les travaux devraient durer deux mois et la passerelle sera fermée pendant les travaux. Il y a plusieurs possibilités de traverser la rue du Jura, qui roule à 60Km/h. Tant à l'ouest qu'à l'est, il y a des passages sécurisés, à l'ouest il y a un chemin qui conduit directement à la tête nord de la passerelle.

La commission demande d'intégrer dans les conditions générales du cahier de soumissions un article adéquat concernant l'équité de salaire, sachant que l'information qui sera transmise par l'entreprise sera difficilement contrôlable et basée sur une déclaration volontaire sur l'honneur.

Recommandation de la Commission

C'est à l'unanimité que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis 68/2016-2021.

Crissier, 25 mai 2020

Président rapporteur, Jacques-Edouard Germond

